
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 19 décembre 2008

La journée du partenaire du 19 décembre 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

- **De l'institution de la journée du partenaire**

Madame la Directrice a informé les partenaires que la présente réunion est la dernière de l'année 2008 afin de lui permettre de dresser un bilan.

Elle en outre a exprimé sa joie et sa satisfaction pour la participation sans faille et la fidélité de certains partenaires à cette journée.

Madame la Directrice a fait savoir que la journée du partenaire a eu un impact positif dans la mesure où elle a permis de corriger certaines habitudes et comportements déviants, tant chez les douaniers que chez les partenaires.

De même, elle a favorisé le renforcement des liens entre la douane et ses partenaires.

Madame la Directrice a demandé à chaque partenaire de dresser le bilan de cette activité qui a duré 14 mois depuis son institution et de faire des suggestions utiles dans l'intérêt bien compris des deux parties.

- **De la mise au point de fin d'année 2008**

Pour faire cette mise au point de fin d'année, qui a porté sur plusieurs aspects, Madame la Directrice a tenu d'abord à présenter des excuses aux partenaires pour les désagréments rencontrés au cours de l'année 2008 dans l'exercice de leurs fonctions, suite aux problèmes liés à la mise en application des réformes.

Elle a fait savoir avec regret que les réformes entreprises n'ont pas comblé les attentes des partenaires.

Elle a cité quelques exemples se rapportant :

- à la difficulté liée à la gestion informatique des entrepôts ;
- au problème du champ bloquant pour défaut de NIU pour les marchés de l'Etat ;
- au problème des champs bloquants lié au programme COTES (position tarifaire, valeur) ;

Madame la Directrice a rappelé que pour éviter les contestations inutiles et interminables, les partenaires doivent observer avec rigueur les trois phases suivantes qui sont nécessaires pour la délivrance d'une AV :

- le moment du dépôt du dossier ;
- le moment de la discussion sur l'ARI ;
- le moment du retrait de l'AV.

- **De l'arrêt de code informatique**

Suite au non respect des procédures établies par certains transitaires indécents, Madame la Directrice a informé les partenaires que les codes informatiques seront arrêtés dès le 31 décembre 2008. Leur renouvellement sera subordonné à un certain nombre de critères, à savoir :

- avoir des bureaux fixes confirmés par une visite physique des locaux de la société de transit ;
- avoir une bonne organisation ;
- avoir un crédit d'enlèvement .

- **De l'interdiction formelle de prêter main forte à une maison de transit bloquée**

Madame la Directrice a informé les partenaires que l'administration ne tolérera plus la pratique des maisons de transit de saisir les dossiers des maisons sœurs qui sont bloquées. Celles qui le feront seront sanctionnées.

- **De l'utilisation des Avocats pour la défense des dossiers contentieux**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que la procédure de la transaction est une mesure par excellence qui permet de trancher les litiges douaniers.

Il est donc inadmissible que les maisons de transit utilisent des avocats pour la défense de leurs dossiers. Elle a rappelé que :

- l'Avocat n'est pas un interlocuteur reconnu par la réglementation douanière ;
- l'Avocat ne connaît pas la réglementation douanière qu'il cherche à apprendre séance tenante.

- **De la suspension des IM9 modèle 90**

Madame la Directrice a rappelé que les IM9/90 ont été suspendues et que seules les IM9/94 des sociétés pétrolières et des marchés de l'Etat sont autorisées, sous réserve d'utiliser le NIU de l'administration bénéficiaire.

Elle a précisé que l'expression « marché d'Etat » couvre les marchandises appartenant aux grands travaux, aux administrations publiques, aux sociétés bénéficiaires des conventions d'établissement, aux organisations internationales, aux diplomates, aux ONG.

Madame AMONA Carole, assurant l'intérim de Madame le Chef du SEPI a informé les partenaires de la réouverture des IM9/90 pour les médicaments.

Tour de table

Après cette mise au point, les participants sont passés au tour de table habituel. C'est ainsi qu'ils ont débattu les problèmes suivants :

- **De la mise à jour des positions tarifaires qui ne sont pas dans le système**

Suite à cette préoccupation de l'un des partenaires, Madame la Directrice a promis informer la DEPI afin qu'une solution soit trouvée

- **De la lenteur dans le traitement des dossiers à la Brigade Commerciale**

La plupart des partenaires présents à cette réunion ont exprimé leur indignation suite à la lenteur dans le traitement des dossiers observée à la Brigade Commerciale.

Madame la Directrice en a pris acte et a instruit Madame le Chef du Bureau Principal Port afin qu'une procédure simplifiée soit mise en place.

- **Du retrait de certaines habilitations à la Direction Interdépartementale des Douanes**

Le représentant de NGOUALA Transit a fait savoir que le retrait de certaines habilitations par la DEPI à la Direction Interdépartementale des Douanes rend difficile le travail des transitaires, Monsieur OKOLA Roger, Chef du Service Informatique à la DEPI étant souvent injoignable.

Madame la Directrice en a pris acte et a promis faire part de cette situation à la hiérarchie.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 10h05.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence